



L'école désarmée face à la montée de la violence

Enseignants agressés en classe, rixes entre élèves armés, harcèlement dans et hors les murs... Les établissements du secondaire peinent à endiguer une vague de brutalité inédite.

Une enseignante violemment projetée au sol, un professeur de lycée sur lequel on jette une chaise, un adolescent poignardé par un autre, une collégienne noyée après avoir été frappée puis poussée dans la Seine par deux autres élèves. Et, en toile de fond, un harcèlement sur les réseaux sociaux qui toucherait un quart des collégiens, en poussant certains au suicide. Les drames se multiplient à l'intérieur et aux abords des établissements scolaires, qui échouent à lutter contre une violence aux multiples facettes et à rester des « sanctuaires ». Désarmés, certains ont recours à des médiateurs pour écouter et conseiller les élèves, afin d'apaiser les tensions.

→ QUAND LES COURS DE RÉCRÉATION DEVIENNENT LE THÉÂTRE DE DRAMES → DANS UN COLLÈGE DE BAGNOLET, BAMBA EST AUX AGUETS POUR APAISER LES TENSIONS
→ « LES MÉDIATEURS, DES ATOUTS POUR L'ÉCOLE, LES QUARTIERS, LES FAMILLES » PAGES 10 ET 11





SOCIÉTÉ

Les collèges et lycées dans l'impasse de l'ultraviolence

Enseignants agressés en classe, rixes entre élèves armés, harcèlement dans et hors les murs... Les établissements du secondaire font face à une vague de brutalité inédite.

CAROLINE BEYER  @BeyerCaroline

ÉDUCATION Une enseignante violemment projetée au sol, au lycée professionnel de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), par un élève qu'elle tentait d'empêcher de sortir de la classe, tandis que deux autres filmaient la scène; un professeur de lycée de Pierrelatte (Drôme), sur lequel un individu cagoulé a jeté une chaise après être entré dans sa classe; une institutrice essuyant les coups d'un élève de 8 ans à Brunoy (Essonne). Tous ces faits se sont produits au seul mois d'octobre. Focus médiatique sur ces événements ou augmentation de la violence contre les enseignants? « Il faut la plus extrême fermeté. (...) La force doit toujours rester du côté du droit », avait martelé le ministre de l'Éducation nationale, après l'affaire de Combs-la-Ville et la diffusion de la vidéo, devenue virale sur les réseaux sociaux. « Le garçon sera sévèrement sanctionné. Il doit être écarté et rescolariser différemment. Nous avons des structures spécialisées pour cela et c'est ce qui sera fait », avait ajouté Jean-Michel Blanquer.

En septembre 2019, la Rue de Grenelle publiait une circulaire détaillant son plan de lutte contre les violences scolaires. Au menu : la

prise en charge des élèves poly-exclus (environ 1500) et leur rescolarisation dans des « classes relais », une réduction du délai de tenue des conseils de discipline, et un petit rappel sur le statut juridique des personnels de l'Éducation nationale - des « personnes chargées d'une mission de service public » - aggravant la qualification pénale des faits de violence. Depuis, le ministre de l'Éducation a mis en place, après l'assassinat de Samuel Paty, le « carré régalién », une organisation qui, dans chaque rectorat, doit apporter une réponse immédiate aux faits de violence de tout type (violence scolaire, harcèlement, atteintes aux valeurs de la République, radicalisation). Dans l'affaire de Combs-la-Ville, les enseignants et leurs syndicats ont salué la réactivité de l'institution, tout en se demandant si les choses auraient eu le même écho sans cette vidéo virale. Le 13 octobre, le lycéen a été condamné à cinq mois de prison avec sursis probatoire.

Une baisse en trompe-l'œil

Que disent les chiffres de la violence scolaire? Le dernier baromètre de l'Autonome de solidarité laïque (ASL), ensemble associatif œuvrant pour la protection des personnels de l'éducation, montre

une baisse du nombre de dossiers pour l'année 2020. Une baisse en « trompe-l'œil », précise cependant l'ASL, en raison de la crise du Covid et du confinement. « L'analyse, mois par mois, des chiffres et sa projection montrent qu'en "année normale", le nombre de dossiers ouverts "aurait été au moins égal, voire supérieur à l'année 2019" », avec un pic en novembre 2020.

La dernière enquête Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité), menée par le service statistique de l'Éducation nationale (Depp) sur la base d'incidents « graves » remontés par les chefs d'établissement, montre, elle, une légère augmentation dans les collèges et une stabilité dans les lycées généraux et technologiques. En 2019-2020, le taux moyen de ces incidents, pour 1000 élèves, se situait à 8,6 au collège (contre 7,1 trois ans auparavant). Les lycées professionnels enregistrent le taux le plus élevé (13,8). Sans surprise, les établissements socialement favorisés sont plus nombreux à déclarer une absence d'incidents graves (56 %), contre seulement 24 % dans les établissements les moins favorisés. Quelle est la nature de ces incidents graves? En tête, les violences verbales (39 %), suivies des violences physiques





(30 %) - plus présentes au collège qu'au lycée -, des vols et dégradations de biens, de locaux et matériel (7%). Les incidents liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants (4%) ou au port d'arme blanche (4%) restent marginaux.

Au-delà de ces chiffres « moyens », l'actualité se charge, en parallèle, de rappeler une violence bien réelle, qui aboutit à des drames. En août, un élève du collège privé huppé Saint-Joseph, à Reims, poignardé en juin par un élève de l'établissement, dans le centre-ville, décédait des suites de ses blessures (*lire ci-dessous*). À l'origine de la bagarre, une vidéo postée sur Instagram. En mars 2021, Alisha, collégienne de 14 ans, mourait noyée, après avoir été frappée et poussée dans la Seine par deux élèves de sa classe. En amont de ce drame, une photographie de la jeune fille, en partie dénudée, circulait sur le réseau social Snapchat.

« Le constat est cruel, mais sans appel : aucun établissement, aucune région, aucune catégorie socioprofessionnelle n'est épargné aujourd'hui », constate le rapport d'information sénatorial sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement, rendu le 21 septembre. Un quart des collégiens seraient victimes d'un cyberharcèlement qui se concentre sur les filles et « stigmatise les différences, quand il ne prend pas la forme du revenge porn ». Face à ces chiffres, le rapport rappelle que, depuis 2010, des partenariats existent entre l'Éducation nationale, la police, la justice, la santé. Mais fait le constat d'« une politique publique encore insuffisamment pilotée ». « L'arsenal juridique existant est étoffé », mais l'activité sur les réseaux sociaux « se déroule en réalité via des messageries privées protégées par le secret des correspondances, réseaux dont le siège n'est pas situé en France, ni même en Europe, souligne par ailleurs la mission sénatoriale. (...)

Une action juridique solide et efficace ne peut se concevoir que dans un cadre européen, voire international. »

Guerre de bandes entre quartiers rivaux aboutissant à des violences aux abords ou à l'intérieur des établissements scolaires, amplification par les réseaux sociaux de la brutalité et de la soudaineté des affrontements, cyberharcèlement qui dépasse autant l'univers scolaire qu'il le touche de plein fouet. Comment faire en sorte que les écoles, collèges et lycées, soient des « sanctuaires », épargnés par toute violence, comme le revendique toujours la parole politique, alors même que les enfants et adolescents y passent le plus clair de leur temps et y importent leurs conflits ? La violence scolaire n'est pas seulement l'affaire de l'Éducation nationale, elle doit faire l'objet d'une politique menée de front avec la justice, la police et le monde associatif. ■





En tête des incidents graves, on dénombre les violences verbales (39%), puis physiques (30%), les vols et dégradations de biens, de locaux et matériel (7%). La consommation d'alcool et de stupéfiants (4%) ou le port d'arme blanche (4%) restent marginaux. MILANARES - STOCK.ADOBE.COM